

## FRAIS FACTURÉS AUX LOCATAIRES

### Liste des cas

Dans les situations décrites ci-après, la/ les demande(s) ou comportement(s) du/ des locataire(s) nécessite(nt) une prestation complémentaire que la régie doit indépendamment déployer pour y répondre, et qu'elle facture directement au(x) locataire(s) demandeur(s) comme suit :

Type de demande	Montant HT	
Conclusion du bail (habitation, logement meublé, commercial)	CHF	150.00
Conclusion du bail (chambre meublée uniquement)	CHF	100.00
Conclusion d'un bail de garage, parking ou dépôt	CHF	70.00
Copie de documents	CHF	40.00
Demande d'attestation	CHF	40.00
Avenant à la suite d'un mariage	CHF	150.00
Avenant à la suite d'un divorce	CHF	150.00
Avenant à la suite d'un changement de nom	CHF	150.00
Avenant pour colocataire ajouté	CHF	150.00
Avenant pour colocataire retiré	CHF	150.00
Avenant pour renouvellement de bail à durée déterminée	CHF	150.00
Avenant pour renouvellement de bail à durée déterminée <i>si réponse tardive du locataire à l'offre de renouvellement</i>	CHF	200.00
Autorisation de sous-location	CHF	150.00
Copie clé, télécommande, badge, etc. (hors coût matériel)	CHF	40.00
Annulation de résiliation	CHF	140.00
Report de résiliation	CHF	140.00
Restitution anticipée (habitation, chambre/ logement meublé)	CHF	350.00
Restitution anticipée (commercial)	CHF	500.00
Restitution anticipée d'un parking, garage ou dépôt	CHF	150.00
Restitution tardive	CHF	500.00
Renonciation de location – appartement, commercial ou dépôt	CHF	300.00
Renonciation de location – parking ou garage	CHF	100.00
Echange d'appartement	CHF	250.00
Echange place de parking	CHF	100.00
Frais administratifs – factures papier	CHF	10.00
Frais de rappel	CHF	20.00
Frais de mise en demeure	CHF	50.00
Frais de procédure – introduction d'une poursuite	CHF	250.00
Absence injustifiée à un rendez-vous – déplacement collaborateur	CHF	250.00
Absence non excusée du locataire à l'état des lieux de sortie	CHF	250.00
Report de l'état des lieux de sortie (<48h à l'avance ou locaux non préparés)	CHF	250.00
Transfert de bail commercial – 2% du loyer annuel, mais au minimum	CHF	500.00
Transfert de bail résidentiel – 1% du loyer annuel, mais au minimum	CHF	350.00

*Les montants ci-dessus peuvent être modifiés par la régie. Ils ne peuvent pas être réduits.*